



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS *Séance du 18/10/2022*

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit du mois d'octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Dr Maryse ETZOL, Présidente,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **28/09/2022**

**PRESENT(E)S :** Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Maguy FUMONT-SAMSON, Géraldine BASTARAUD, Kénia MALADIN-NEBOT,  
Messieurs Jean-Claude MAES, François NAVIS, Alain TENEBBA, Guy ACCIPÉ, Jacques MALADIN

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S :** Madame Betty BESRY  
Messieurs Joel TOTO, Edmond LANCLAS

**ABSENT(E)S SANS EXCUSES :** Madame Joselaine GELABALE  
Messieurs Camille PELAGE, Jean-Marc HEGESIPPE

**POUVOIR :** Monsieur Joel TOTO à Maryse ETZOL  
Monsieur Edmond LANCLAS à Alain TENEBBA

**NOMBRE DE MEMBRES :** Présents = 10    Pouvoir = 2    Absents = 6    Votants = 12

**SECRETAIRE :** Madame Kénia MALADIN-NEBOT

### Délibération n°2022-10-18/ 06 : SORTIE DE L'ACTIF INTERCOMMUNAL D'UN BIEN-CAMION FRIGORIFIQUE RENAULT MILDUM

Dr **Maryse ETZOL, Présidente**, rappelle qu'en 2013, la Communauté de Communauté avait fait l'acquisition, pour le compte l'abattoir intercommunal, d'un véhicule frigorifique nécessaire à livraison des carcasses.

En raison du déficit structurel de l'abattoir et de la vétusté de la structure qui ne lui permet plus de se conformer aux exigences réglementaires en matière d'installations classées pour l'environnement (ICPE), le conseil communautaire approuvait lors de sa séance en date du 25/10/2018, la fin de l'exploitation du SPIC de l'abattoir intercommunal et la cessation des opérations du service public dès la suppression des moyens d'exploitation de l'équipement.

Inutilisé depuis de nombres années, il convient de sortir de l'actif intercommunal ce véhicule qui a fait l'objet d'une demande d'acquisition par Monsieur Mehidi, Claude LAROCHE gérant de la société **SO.FI.MAG Transport**.

La description du véhicule est la suivante :

Désignation	N° d'inventaire	Date d'acquisition	Valeur	Durée d'amortissement
Camion frigorifique Renault Midlum	ABA201321820000	27/08/2013	89 900 €	7 ans

Le contrôle technique du véhicule a été réalisé le 15 septembre 2022.

Au regard de la valeur résiduelle camion, il est proposé de le céder au prix de 12 000€ à la société SO.FI.MAG Transport. A ce jour, le véhicule a été totalement amorti.

**Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 1 abstention (Guy ACCIPÉ):**

**Décide**

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** la sortie de l'actif intercommunal le bien décrit ci-dessous :

Désignation	N° d'inventaire	Date d'acquisition	Valeur	Durée d'amortissement
Camion frigorifique Renault Midlum	ABA201321820000	27/08/2013	89 900 €	7 ans

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Madame la Présidente de la Communauté de Communes à céder le camion frigorifique à la société SO.FRI.MAG Transport au prix de vente de 12 000 euros,

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en sous-Préfecture le

27 OCT. 2022

- l'affichage le

27 OCT. 2022

Ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,

La Présidente,

Dr Marlyse FIZON  
Présidente  
L'Communauté de Communes de Pointe-à-Pitre  
La Présidente